Version caviardée

Coûts détaillés

Remplacement du système de conduite du réseau de distribution d'électricité

Le tableau 1 présente les coûts détaillés, y compris les coûts annuels, des travaux d'avant-projet et de projet.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
(en millions de dollars de réalisation)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Avant-projet	**0,1**	**8,6**						**8,7**
Projet		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	**202,9**
Conception, réalisation, essais et implantation		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	160,6
Autres coûts		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	24,5
Frais financiers		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	17,8
TOTAL	**0,1**	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	**211,6**

Le tableau 2 présente une ventilation des coûts de la rubrique « Conception, réalisation, essais et implantation » du tableau 1.

Tableau 2
Coûts des travaux de conception, réalisation, essais et implantation
(en millions de dollars de réalisation)

	Total
Efforts du Fournisseur	[redacted]
Licences du Fournisseur	[redacted]
Efforts internes	[redacted]
Efforts et licences autres	[redacted]
Matériel et installation	[redacted]
TOTAL	**160,6**

Conception, réalisation, essais et implantation

Les coûts de « Conception, réalisation, essais et implantation » reflètent les travaux requis afin de réaliser et d'implanter le système de conduite du réseau, comme décrits à la pièce HQT-7, Document 1, section 3.

Autres coûts

La rubrique « Autres coûts » du tableau 1 inclut une provision qui s'élève à environ [redacted] du coût du projet.

La provision est un montant inclus dans une estimation pour couvrir les incertitudes imputables aux risques et à l'imprécision associées notamment aux durées, au contenu technique, au mode d'approvisionnement, au contexte social, économique ou politique, ainsi qu'à tout autre élément défini dans l'étendue des travaux du projet.

Les provisions ne sont « imputées » à un projet que dans la mesure où des risques se seront matérialisés et auront engendré des coûts réels lors de sa réalisation. Ainsi, les sommes engagées (ou prévues au budget) pour le projet et non utilisées ne seront pas imputées à ce dernier. Par conséquent, le coût final du projet correspond au montant réellement engagé au cours de sa réalisation.

Frais financiers

Les frais financiers totaux s'élèvent à 17,8 M$, soit 8,4 % du coût du Projet de 211,6 M$, comme autorisé par la Régie dans sa décision D-2004-047. Dans la décision D-2019-027, la Régie a autorisé un taux de rendement sur la base de tarification de 7,128 %.